Image not found or type unknown

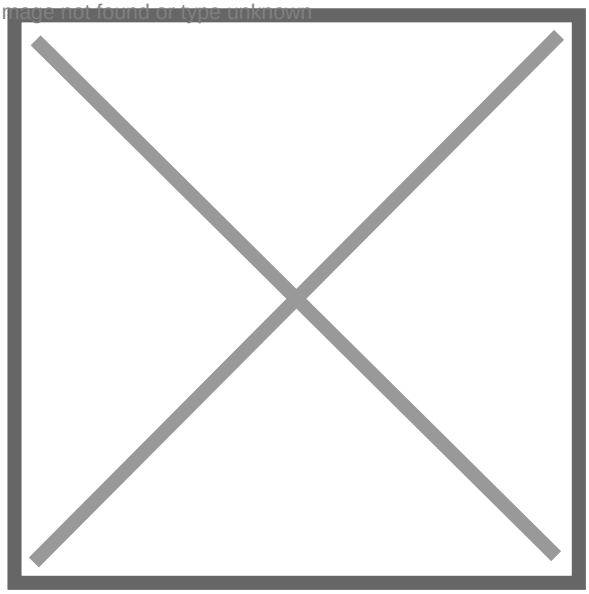

# Demande de regularisation

Par **Laa**, le **02/11/2016** à **15:25**

Bonjour je suis une algérienne maman de trois enfants rentre en 2015 )[smile3]la première et scolarisés de puis deux ans la deuxième et en classe petite section ( maternelle).le troisième et nee en France en 2008 j'avais un enfant décédé ici en france. Eceque j'ai le droit de déposé un dossier pour obtenir les papiers si c'est non je vais faire

Par **amajuris**, le **02/11/2016** à **18:18**

bonjour,
comment êtes-vous entré en france avec vos enfants ?
quelle est votre situation familiale ?
quelle est la situation du père de vos enfants ?
avez-vous des ressources ?
salutations

Par **Laa**, le **02/11/2016** à **19:18**

Je vous remercie je suis rentré en France avec mes deux fils avec un visa touristique je n'ai pas de ressources je suis divorcé avec mon mari qui est toujours en Algérie il m'envoie des fois de temps à autre un peu d'argent pour ses enfants et je vous remercie Nina

Par **Laa**, le **02/11/2016** à **19:18**

Je vous remercie je suis rentré en France avec mes deux fils avec un visa touristique je n'ai pas de ressources je suis divorcé avec mon mari qui est toujours en Algérie il m'envoie des fois de temps à autre un peu d'argent pour ses enfants et je vous remercie Nina

Par **Laa**, le **02/11/2016** à **19:20**

Je vous remercie je suis rentré en France avec mes deux fils avec un visa touristique je n'ai pas de ressources je suis divorcé avec mon mari qui est toujours en Algérie il m'envoie des fois de temps à autre un peu d'argent pour ses enfants et je vous remercie Nina

Par **amajuris**, le **02/11/2016** à **20:02**

vous vous êtes mis volontairement dans cette situation et surtout vous y avez entraîné vos enfants.
vous deviez vous douter, qu'en venant en france avec vos enfants avec un simple visa touristique, sans ressource, que vous alliez vous trouver dans une situation précaire après l'expiration de votre visa.
adressez-vous à votre consulat dont c'est le rôle de s'occuper de ses concitoyens en situation difficile.
essayez de contacter une association d'aide aux étrangers.

Par **Laa**, le **02/11/2016** à **20:47**

Je j'espère que vous aider les personnes juridiquement mais apparemment je me suis trompé d'adresse je vous remercie

Par **chris_ldv**, le **05/11/2016** à **08:44**

Bonjour,

Le but de ce forum est d'apporter des réponses juridiques à des situations précises. C'est en cela qu'une aide est apportée.

C'est le rôle de votre consulat de vous aider.

Vous pouvez également vous adresser à un avocat qui lui (où elle) défendra vous intérêts.

Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés